



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 36194

Texte de la question

M Jean-Louis Goasduff s'inquiète auprès de M le ministre de l'agriculture des conséquences sur l'élevage d'un éventuel contingentement céréalière. Les quantités céréalières qui seraient hors quotas ou qui pourraient être soumises à taxations (prix dégressifs) ne risqueraient-elles pas d'inciter au développement de nouveaux élevages situés en zones céréalières et alimentaires à partir des volumes de dépassement des références individuelles ? Une telle évolution menacerait directement la survie des exploitations dans les zones traditionnelles de l'élevage. Par ailleurs, il lui demande si l'engagement d'une politique d'incitation à l'utilisation de produits végétaux dans les filières agro-industrielles ne serait pas préférable aux orientations simultanées de gels de terres et de contingentement posés par les instances communautaires. En effet, en réduisant les quantités destinées aux marchés traditionnels et en rendant possibles les utilisations agro-industrielles des productions agricoles, un tel programme ne serait-il pas plus dynamique et plus générateur d'emplois que les projets d'assistance liés aux procédures de gels des terres ?

Données clés

Auteur : [M. Goasduff Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36194

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 521